
Voilà les vacances - Hiver 2024

Jeunesse et Loisirs

Nous sommes heureux de vous présenter les activités dédiées aux enfants et aux jeunes Clermontois pour les vacances d'hiver 2024

Zoom sur ces lieux d'accueil de la Ville de Clermont-Ferrand, sur les activités que vos enfants pourront suivre et sur les modalités d'inscription.

Inscriptions

Du mardi 16 janvier au vendredi 2 février 2024

[INSCRIPTION](#)

Modalités d'inscriptions

Au préalable, vous aurez rempli le dossier « [Tout'en 1](#) » 2023-2024, même si votre enfant ne

fréquente aucune autre activité durant l'année scolaire. Ce dossier sera saisi sous deux semaines.
Son dépôt conditionne l'inscription à une activité vacances de votre enfant.

Pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques clermontoises, le bulletin est à déposer dans l'école de votre quartier auprès du responsable de l'Accueil de Loisirs.

Pour tout autre cas, le bulletin est à renvoyer à la Direction de l'Enfance, Cellule Vacances 15, mail d'Allagnat, BP 60, 63033 Clermont-Ferrand Cedex

Aucune inscription transmise par courriel ne sera prise en compte.

Les inscriptions en ligne

S'inscrire via ce lien : clermont-ferrand.kiosquefamille.fr

Vous pouvez obtenir vos identifiants en contactant le Guichet unique Enfance / Familles : 04 73 42 32 33 ou enfance@ville-clermont-ferrand.fr.

Modalités de paiement

La facture sera envoyée a posteriori de l'activité. Un échéancier (4 x maximum) peut être autorisé et payé directement à la Trésorerie municipale. Pour les séjours de vacances (avec hébergement) en France, les familles, en fonction de leurs revenus, peuvent bénéficier des aides financières de la Caf et des comités d'entreprise.

Conditions d'annulation

- > En cas de défection justifiée par un certificat médical, les jours d'absence seront décomptés de la facture.
- > En cas de défection plus de 8 jours avant le début de l'activité par courrier ou par courriel (vacances@ville-clermont-ferrand.fr), la famille ne sera pas facturée.
- > En cas de défection non justifiée par un certificat médical, 8 jours ou moins de 8 jours avant le début de l'activité par courrier ou par courriel, la famille sera facturée en totalité.

Renseignements

Direction de l'Enfance

15, mail d'Allagnat, BP 60 - 63033 Clermont-Ferrand Cedex

04 73 40 89 68 ou 04 73 40 88 59 / vacances@ville-clermont-ferrand.fr